

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2018

M. Miguel FERNANDEZ, Président de séance et mandataire le plus ancien, ouvre la séance à 14h20'.

M^{me} Victoria VANDEBERG et M. Michel NEUMANN, les deux membres les plus jeunes, siègent au Bureau en qualité de Secrétaires du Bureau provisoire.

M. le Gouverneur et M^{me} la Directrice générale provinciale assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que 56 membres assistent à la séance.

Présents :

M^{me} Myriam ABAD-PERICK (PS), M. Mustafa BAGCI (PS), M^{me} Astrid BASTIN (CDH-CSP), M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M^{me} Julie CHANSON (ECOLO), M. Thomas CIALONE (MR), M^{me} Deborah COLOMBINI (PS), M^{me} Catharina CRAEN (PTB), M. Alain DECERF (PS), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGAY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Yves DERWAHL (PFF-MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M^{me} Katty FIRQUET (MR), M^{me} Eva FRANSSSEN (ECOLO), M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO), M^{me} Sandrina GAILLARD (ECOLO), M^{me} Muriel GERKENS (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M^{me} Catherine HAUREGARD (ECOLO), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M^{me} Catherine LACOMBLE (PTB), M. Jean-Denis LEJEUNE (CDH-CSP), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M. Laurent LÉONARD (PS), M. Roland LÉONARD (PS), M. Eric LOMBA (PS), M^{me} Valérie LUX (MR), M^{me} Nicole MARÉCHAL (ECOLO), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M^{me} Marie MONVILLE (CDH-CSP), M^{me} Assia MOUKKAS (ECOLO), M^{me} Sabine NANDRIN (MR), M. Luc NAVET (PTB), M. Michel NEUMANN (CDH-CSP), M^{me} Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Alfred OSSEMAN (SP), M. Rafik RASSAA (PTB), M. Jean-François RAVONE (ECOLO), M^{me} Isabelle SAMEDI (ECOLO), M^{me} Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (CDH-CSP), M^{me} Anne THANS-DEBRUGE (MR), M^{me} Victoria VANDEBERG (MR), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO).

Excusés :

/

M. le Président de séance prononce un discours personnel.

1. VALIDATION DES ÉLECTIONS PROVINCIALES DU 14 OCTOBRE 2018, VÉRIFICATION DES POUVOIRS DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS ET PRESTATION DE SERMENT

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article L4146-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et des articles 2 à 6 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, le Conseil statue sur la validité des élections provinciales. Il vérifie les pouvoirs de ses membres titulaires et suppléants et juge les constatations qui s'élevaient à ce sujet, sauf en ce qui concerne le respect des dispositions relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales.

M. le Président précise, qu'en exécution de l'article 2 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, il va être procédé, par la voie du tirage au sort, à la constitution des Commissions de vérification.

La première Commission se chargera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Liège, la deuxième des élus de l'arrondissement de Verviers et la troisième des élus des arrondissements de Huy et de Waremme.

Le tirage au sort donne les résultats suivants:

Première Commission : M^{me} Eva FRANSSSEN, MM. Alexis HOUSIAUX, Claude KLENKENBERG, Robert MEUREAU, Luc NAVET, Alfred OSSEMANN et Jacques SCHROBILTGEN.

Deuxième Commission : M. Alain DECERF, M^{mes} Virginie DEFRANG-FIRKET, Catherine HAUREGARD, Catherine LACOMBLE, M. Luc LEJEUNE, M^{mes} Sabine NANDRIN et Isabelle SAMEDI.

Troisième Commission : M^{mes} Astrid BASTIN, Deborah COLOMBINI, Catharina CRAEN, M. Yves DERWAHL, M^{mes} Muriel GERKENS, Valérie LUX et M. Didier NYSSSEN.

M. le Président rappelle que chaque Commission doit nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

M. le Président rappelle également que les conditions d'éligibilité et les incompatibilités sont prévues aux articles L4142-1 et L2212-74 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et donne lecture de l'article 3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

Les membres des trois Commissions de vérification sont invités à se retirer pour accomplir leur mission ; la séance est suspendue.

Réouverture de la séance.

M. le Président invite successivement les rapporteurs des différentes Commissions de vérification à déposer les conclusions de celles-ci.

PREMIÈRE COMMISSION DE VÉRIFICATION

M. Alfred OSSEMANN fait rapport au nom de la 1^{ère} Commission de vérification (arrondissement de Liège) pour l'élection de 32 Conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 paru au Moniteur belge du 21 mars 2018.

Il expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux :

Pour le District de LIÈGE : (10 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : M^{mes} FIRQUET Katty et LUX Valérie.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} FRENAY Murielle, M. VANDEBURIE Julien et M^{me} DRION Claudine.

Liste n° 3 (PS) : MM. FERNANDEZ Miguel, LÉONARD Roland et GILLARD Luc.

Liste n° 4 (PTB) : M. RASSAA Rafik.

Liste n° 5 (CDH) : M. LEJEUNE Jean-Denis.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M. PHILIPPE Patrick, M^{me} TAELEMAN Nathalie, M. STEIN André, M^{me} SAFIA Karima, MM. SOMERS Axel, EDMOND Jean-Pascal, M^{me} CHOU Youjin et M. DUBOISSE Franck.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{mes} MOUKKAS Assia, FATZAUN Myriam, DUC Laurane, MM. CORNET Thomas, NULLENS Christophe, JAMESON Clarence et BECKERS David.

Liste n° 3 (PS) : M^{me} MEZIANI Yamina, M. YERNA Marc, M^{mes} COURTOIS Joëlle, DERSELLE Valérie, COLLARD Madeleine, VLEUGELS Micheline et M. OFFERMAN Jérôme.

Liste n° 4 (PTB) : M^{mes} DE BOIS Isabelle, PIRARD Giulia, VANDENBOUHEDE Manon, VANDAMME Lieve, MM. MARTENS Nicolas, BOURDEAUD'HUI Maximilien, M^{me} DEMYTTENAERE Rose, MM. PIERRE Jean-Louis et HERTOGEN Kris.

Liste 5 (CDH) : M^{mes} COLEMANS Julie, RADOUX Josiane, HENRION Joëlle, MM. VOISIN Christian, TRIDETTI Stéphane, M^{me} SOMME Chantal, MM. BARRY Amadou, van DUYSE Dominique et M^{me} PEUTAT Yvette.

Pour le District de FLÉRON : (7 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : M^{mes} NANDRIN Sabine et DEBRUGE Anne.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} MARÉCHAL Nicole.

Liste n° 3 (PS) : M^{me} ABAD-PERICK Myriam et M. CAPPÀ Serge.

Liste n° 4 (PTB) : M. DELREZ Marc.

Liste n° 5 (CDH) : M. ERNST Serge.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M. GILBERT Christian, M^{me} FLAGOTHIER Anne-Catherine, M. WARICHET Luc, M^{me} MEURANT Véronique et M. MARNETTE Marc.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{mes} BALSACQ Colette, WISLEZ Daphné, M. JAMART Hubert, M^{me} NIZETTE Rolande, MM. THELEN Lionel et CRÉNIER Jean-Pierre.

Liste n° 3 (PS) : M^{me} HUMBLET Isabelle, MM. BELTRAN Fabien, BOULDOU Pierre-Michel David, M^{me} BODET Stéphanie et M. TODÈ Vincent.

Liste n° 4 (PTB) : M^{mes} GASPARD Sophie, SIMON Marie-Claire, MM. DI RUTIGLIANO Giovanni, BOSSUT Jean, M^{me} PATERNOSTER Thérèse et M. GENTY Paul.

Liste n° 5 (CDH) : M^{me} BASTIN Marie, M. SGARITO Romain, M^{mes} GRANDJEAN Annick, LEVAUX Sylvie, MM. HARDY Jérôme et HOUBRECHTS Roland.

Pour le District de SAINT-NICOLAS : (6 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : M. CIALONE Thomas.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} HAUREGARD Catherine.

Liste n° 3 (PS) : M^{mes} BRODURE-WILLAIN Muriel, COLOMBINI Deborah et M. LÉONARD Laurent.

Liste n° 4 (PTB) : M^{me} SCHEEN Marie-Christine.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M^{me} STREEL Catherine, M. BOURLET Jean-François, M^{me} MONFORT Stéphanie, M. AGIRBAS Fuat et M^{me} ANDRIANNE Bernadette.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} BONAZZA Isabella, M. FALCONE Salvatore, M^{me} DE BARROS Aline, MM. DOYEN Fabian et BARALDI Patrice.

Liste n° 3 (PS) : M^{me} GRAINDORGE Isabelle, MM. DUPONT Francly et COKGEZEN Birol.

Liste n° 4 (PTB) : M^{me} GILBOUX Manon, M. MANIS Jalal, M^{me} BAUGNIET Michelle, MM. ROVENNE Jean-Marie et BALLESTE Raymond.

Pour le District de SERAING : (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : M^{me} DEFRANG-FIRKET Virginie.

Liste n° 3 (PS) : MM. DECERF Alain et BAGCI Mustafa.

Liste n° 4 (PTB) : M^{me} CRAEN Catharina.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M. RIZZO Samuel, M^{me} TREVISAN Mélissa et M. JADOT Cédric.

Liste n° 3 (PS) : M^{mes} BOVY Angèle et DROSSART Shirley.

Liste n° 4 (PTB) : M^{me} STOCQ Aurélie, MM. HOUGARDY Eric et BERGEN Marcel.

Pour le District de VISÉ : (5 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : M^{me} NEVEN-JACOB Chantal.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} GERKENS Muriel.

Liste n° 3 (PS) : M. GUCKEL Irwin.

Liste n° 4 (PTB) : M^{me} LACOMBLE Catherine.

Liste n° 5 (CDH) : M. LEJEUNE Luc.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M^{mes} THOMASSEN Laurence, CRAHAY Anne-Isabelle, MM. LEROY Robert et BROWET Johan.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} FRANÇOIS Nathalie, MM. JEHAES Michel, MULLENDERS Martial et REUL Bastien.

Liste n° 3 (PS) : M. CAMPSTEIN Léon, M^{mes} THYS-LEJEUNE Blanche, LACH Nadine et M. PODORIESZACH Claudio.

Liste n° 4 (PTB) : M. WILLEMS Donovan, M^{mes} LEKANE Laure, LINOTTE Amandine et M. GIGANTELLI Paolo.

Liste n° 5 (CDH) : M^{me} SERVAES Christine, M. LAVET Pierre, M^{me} SIMON Marie-Ange et M. MAWET Bernard.

La Commission informe l'Assemblée que, par courrier du 17 octobre 2018, M^{me} Claudine DRION, élue sur la liste n°2 (ECOLO) pour le District de Liège, a signalé se désister de son mandat de Conseillère provinciale, et, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à sa première suppléante, en l'occurrence, M^{me} Assia MOUKKAS.

L'examen des différents documents de l'élection a permis à la Commission de constater que les opérations électorales apparaissaient régulières, celles-ci n'ayant par ailleurs donné lieu à aucune réclamation.

La Commission a également constaté que les candidats élus réunissaient les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence, la 1^{ère} Commission de vérification invite l'Assemblée à valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de LIÈGE ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et à admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de Conseillers provinciaux.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport de la 1^{ère} Commission de vérification (document 18-19/001) sont approuvées à l'unanimité.

A l'appel de leur nom par M. Michel NEUMANN, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers mentionnés ci-dessus qui ont été élus en qualité de titulaires et dont les pouvoirs viennent d'être validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

M. le Président prête serment dans les mains de M^{me} Myriam ABAD-PERICK, deuxième mandataire le plus ancien, qui lui donne acte de sa prestation de serment et le déclare installé dans sa fonction de Conseiller provincial.

DEUXIÈME COMMISSION DE VÉRIFICATION

M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET fait rapport au nom de la 2^{ème} Commission de vérification (arrondissement de Verviers) pour l'élection de 14 Conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 paru au Moniteur belge du 21 mars 2018.

Elle expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux :

Pour le District de VERVIERS : (6 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : MM. DENIS André et DEGEY Maxime.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} CHANSON Julie.

Liste n° 3 (PS) : M. NYSSSEN Didier.

Liste n° 5 (CDH) : M^{mes} BASTIN Astrid et MONVILLE Marie.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M^{me} LEVÊQUE Nathalie, M. TEFNIN Nicolas, M^{mes} MINET Marie et IGLESIAS FANNI Céline.

Liste n° 2 (ECOLO) : MM. EL HAJJAJI Hajib, BLANCHY Jean, M^{mes} RICHELLE Jacqueline, ABRAS Bernadette et M. PIRSON Jordan.

Liste n° 3 (PS) : M^{me} BELLY Sylvia, M. ARCHAMBEAU Frédéric, M^{mes} MAGNÉE Françoise, LABEYE Michelle et M. BRISCOT Hugo.

Liste n° 5 (CDH) : MM. ERLER Pierre, PIRON Bernard, M^{me} MANSET Fanny et M. HANSEN Gérard.

Pour le District de DISON : (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : M. MEURENS Jean-Claude et M^{me} VANDEBERG Victoria.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} FRANSSEN Eva.

Liste n° 3 (PS) : M. KLENKENBERG Claude.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M^{me} DUBOIS Marion et M. DEMONCEAU Eddy.

Liste n° 2 (ECOLO) : MM. MAGNERY Marc, MEYER Herbert et M^{me} NEUENSCHWANDER Isabelle.

Liste n° 3 (PS) : M^{me} BONAVENTURE Chanelle, M. SOUPART Jacques et M^{me} VANGEEBERGEN - ROUMANS Nicole.

Pour le District d'EUPEN : (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (PFF-MR) : M. DERWAHL Yves.
Liste n° 2 (ECOLO) : M. NEUMANN Michel.

Liste n° 3 (SP) : M. OSSEMANN Alfred.

Liste n° 5 (CSP) : M. STOFFELS Heribert.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (PFF-MR) : M. MÜLLER Daniel, M^{mes} PIRONT Shayne et CONRATH Jenny.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} THREINEN Odette, M. MÜLLER Berthold et M^{me} FRECHES Hedwig.

Liste n° 3 (SP) : M^{mes} WETZELS-BECKERS Ilona, ISANSKA Monika et M. WETZELS Jean-Pierre.

Liste n° 5 (CSP) : M. SCHROBILTGEN Jacques, M^{mes} HUPPERTZ Jolyn et SCHOONBROOD Marie.

La Commission informe l'Assemblée que, par courrier du 18 octobre 2018, Monsieur Heribert STOFFELS, élu sur la liste n° 5 (CSP) pour le District d'Eupen, a signalé se désister de son mandat de Conseiller provincial, et, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à son premier suppléant, en l'occurrence, Monsieur Jacques SCHROBILTGEN.

L'examen des différents documents de l'élection a permis à la Commission de constater que les opérations électorales apparaissaient régulières, celles-ci n'ayant par ailleurs donné lieu à aucune réclamation.

La Commission a également constaté que les candidats élus réunissaient les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence, la 2^{ème} Commission de vérification invite l'Assemblée à valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de VERVIERS ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et à admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de Conseillers provinciaux.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport de la 2^{ème} Commission de vérification (document 18-19/002) sont approuvées à l'unanimité.

M. le Président rappelle aux Conseillers provinciaux élus dans l'arrondissement électoral de Verviers qui ont leur domicile dans la Communauté germanophone, à savoir MM. Yves DERWAHL, Michel NEUMANN, Alfred OSSEMANN et Jacques SCHROBILTGEN, que pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, ils doivent prêter le serment constitutionnel exclusivement ou en premier lieu en langue allemande, à savoir « *Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes* ».

À l'appel de leur nom par M^{me} Victoria VANDEBERG, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers mentionnés ci-dessus qui ont été élus en qualité de titulaires et dont les pouvoirs viennent d'être validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

TROISIÈME COMMISSION DE VÉRIFICATION

(arrondissement de Huy)

M^{me} Deborah COLOMBINI fait rapport au nom de la 3^{ème} Commission de vérification (arrondissement de Huy) pour l'élection de 6 Conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 paru au Moniteur belge du 21 mars 2018.

Elle expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux :

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : M. HARTOG Pol.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} GAILLARD Sandrina et M. RAVONE Jean-François.

Liste n° 3 (PS) : MM. LOMBA Eric et HOUSIAUX Alexis.

Liste n° 4 (PTB) : M. NAVET Luc.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M^{me} SIPILET Morgane, M. REYNDERS Nicolas, M^{mes} HOTTE Patricia, TACK Amandine et M. SOMVILLE Anthony.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{mes} LEBEAU Caroline, d'ANTUONO Margot, MM. DELCOURT Gilles et ANCIA Johan.

Liste n° 3 (PS) : M^{mes} SOHET Vinciane, DI NOTTE Virginie, JADOT Valérie et M. MELIN Marc.

Liste n° 4 (PTB) : M^{mes} PAQUOT Deborah, MEEÛS Eva, MM. PIRON Grégory, TONDEUR Maxime et M^{me} BELLOMO Pina.

L'examen des différents documents de l'élection a permis à la Commission de constater que les opérations électorales apparaissaient régulières, celles-ci n'ayant par ailleurs donné lieu à aucune réclamation.

La Commission a également constaté que les candidats élus réunissaient les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence, la 3^{ème} Commission de vérification invite l'Assemblée à valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de HUY ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et à admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de Conseillers provinciaux.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission de vérification (document 18-19/003) sont approuvées à l'unanimité.

À l'appel de leur nom par M. Michel NEUMANN, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers mentionnés ci-dessus qui ont été élus en qualité de titulaires et dont les pouvoirs viennent d'être validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

TROISIÈME COMMISSION DE VÉRIFICATION

(arrondissement de Waremme)

M. Didier NYSSSEN fait rapport au nom de la 3^{ème} Commission de vérification (arrondissement de Waremme) pour l'élection de 4 Conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 paru au Moniteur belge du 21 mars 2018.

Elle expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux :

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR) : M. JADOT Jean-Claude et M^{me} WARNANT Marie-Christine.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} SAMEDI Isabelle.

Liste n° 3 (PS) : M. MEUREAU Robert.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : M. DUBOIS Guy et M^{me} LALOUX-RUELLE Annick.

Liste n° 2 (ECOLO) : M^{me} BLAVIER Géraldine, MM. PIRET-GÉRARD Frédéric et NOIRET Christian.

Liste n° 3 (PS) : M^{me} RENSON Carine, M. FOCCROULLE Marc et M^{me} SERET Marie.

L'examen des différents documents de l'élection a permis à la Commission de constater que les opérations électorales apparaissaient régulières, celles-ci n'ayant par ailleurs donné lieu à aucune réclamation.

La Commission a également constaté que les candidats élus réunissaient les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence, la 3^{ème} Commission de vérification invite l'Assemblée à valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de WAREMME ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et à admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de Conseillers provinciaux.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission de vérification (document 18-19/004) sont approuvées à l'unanimité.

À l'appel de leur nom par M^{me} Victoria VANDEBERG, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers mentionnés ci-dessus qui ont été élus en qualité de titulaires et dont les pouvoirs viennent d'être validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

M. le Président informe l'Assemblée que chaque Conseiller doit signer son attestation de prestation de serment avant la fin de la séance.

2. COMPOSITION DES GROUPES POLITIQUES ET IDENTITÉS DES CHEFS DE GROUPE

M. le Président rappelle les dispositions du CDLD et du ROI du Conseil provincial relatives à la composition des groupes politiques.

Conformément à l'article 8 du ROI du Conseil provincial, les différents groupes informent le Président quant au nom de leur chef de groupe et lui remettent la liste de leurs membres.

- Pour le Groupe PS : M. Alain DECERF ;
- Pour le Groupe MR : M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET ;
- Pour le Groupe ECOLO : M^{me} Nicole MARECHAL ;
- Pour le Groupe PTB : M. Rafik RASSAA ;
- Pour le Groupe CDH-CSP : M. Luc LEJEUNE.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

La résolution relative à la composition des groupes politiques et identités des chefs de groupe (document 18-19/005) est déposée sur les bancs des Conseillers provinciaux.

Le Conseil prend acte de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les résultats des élections provinciales du 14 octobre 2018 ;

Vu l'article L2212-39, alinéa 1^{er}, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD), selon lequel le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste ;

Vu l'article L2212-14, alinéa 3, du CDLD, aux termes duquel sont considérés comme formant un groupe politique, les membres du Conseil provincial qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe politique ;

Vu l'article L2212-14, alinéa 4, du CDLD, stipulant que, sans préjudice de l'article L2212-39, par. 1^{er} et de l'alinéa 3 du présent article, le Conseil provincial fixe les conditions de représentation des groupes politiques au sein de l'assemblée ;

Vu les articles 7 et 8 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ;

Vu la liste remise par chacun des groupes politiques du Conseil provincial indiquant les noms de leurs membres et le nom de leur Chef de groupe ;

PREND ACTE

Article unique. – de la composition des groupes politiques et de l'identité des chefs de groupe, telles que reprises en annexe.

En séance à Liège, le 26 octobre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président de séance,

Marianne LONHAY

Miguel FERNANDEZ.

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **PS**Chef de groupe : **M. Alain DECERF**

Nom	Prénom	Parti	District	Arrondissement
ABAD-PERICK	Myriam	PS	Fléron	Liège
BAGCI	Mustafa	PS	Seraing	Liège
BRODURE-WILLAIN	Muriel	PS	Saint-Nicolas	Liège
CAPPA	Serge	PS	Fléron	Liège
COLOMBINI	Deborah	PS	Saint-Nicolas	Liège
DECERF	Alain	PS	Seraing	Liège
FERNANDEZ	Miguel	PS	Liège	Liège
GILLARD	Luc	PS	Liège	Liège
GUCKEL	Irwin	PS	Visé	Liège
HOUSIAUX	Alexis	PS	Huy	Huy
KLENKENBERG	Claude	PS	Dison	Verviers
LÉONARD	Laurent	PS	Saint-Nicolas	Liège
LÉONARD	Roland	PS	Liège	Liège
LOMBA	Eric	PS	Huy	Huy
MEUREAU	Robert	PS	Waremme	Waremme
NYSSSEN	Didier	PS	Verviers	Verviers
OSSEMANN	Alfred	SP	Eupen	Verviers

17 membres

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **MR**

Chef de groupe : **M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET**

Nom	Prénom	Parti	District	Arrondissement
CIALONE	Thomas	MR	Saint-Nicolas	Liège
DEBRUGE	Anne	MR	Fléron	Liège
DEFRANG-FIRKET	Virginie	MR	Seraing	Liège
DEGEY	Maxime	MR	Verviers	Verviers
DENIS	André	MR	Verviers	Verviers
DERWAHL	Yves	PFF-MR	Eupen	Verviers
DUBOIS	Guy	MR	Waremme	Waremme
FIRQUET	Katty	MR	Liège	Liège
HARTOG	Pol	MR	Huy	Huy
JADOT	Jean-Claude	MR	Waremme	Waremme
LUX	Valérie	MR	Liège	Liège
MEURENS	Jean-Claude	MR	Dison	Verviers
NANDRIN	Sabine	MR	Fléron	Liège
NEVEN-JACOB	Chantal	MR	Visé	Liège
VANDEBERG	Victoria	MR	Dison	Verviers

15 membres

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **ECOLO**

Chef de groupe : **M^{me} Nicole MARÉCHAL**

Nom	Prénom	Parti	District	Arrondissement
CHANSON	Julie	ECOLO	Verviers	Verviers
FRANSSEN	Eva	ECOLO	Dison	Verviers
FRENAY	Murielle	ECOLO	Liège	Liège
GAILLARD	Sandrina	ECOLO	Huy	Huy
GERKENS	Muriel	ECOLO	Visé	Liège
HAUREGARD	Catherine	ECOLO	Saint-Nicolas	Liège
MARÉCHAL	Nicole	ECOLO	Fléron	Liège
MOUKKAS	Assia	ECOLO	Liège	Liège
NEUMANN	Michel	ECOLO	Eupen	Verviers
RAVONE	Jean-François	ECOLO	Huy	Huy
SAMEDI	Isabelle	ECOLO	Waremme	Waremme
VANDEBURIE	Julien	ECOLO	Liège	Liège

12 membres

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **PTB**

Chef de groupe : **M. Rafik RASSAA**

Nom	Prénom	Parti	District	Arrondissement
CRAEN	Catharina	PTB	Seraing	Liège
DELREZ	Marc	PTB	Fléron	Liège
LACOMBLE	Catherine	PTB	Visé	Liège
NAVET	Luc	PTB	Huy	Huy
RASSAA	Rafik	PTB	Liège	Liège
SCHEEN	Marie-Christine	PTB	Saint-Nicolas	Liège

6 membres

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **CDH-CSP**

Chef de groupe : **M. Luc LEJEUNE**

Nom	Prénom	Parti	District	Arrondissement
BASTIN	Astrid	CDH	Verviers	Verviers
ERNST	Serge	CDH	Fléron	Liège
LEJEUNE	Jean-Denis	CDH	Liège	Liège
LEJEUNE	Luc	CDH	Visé	Liège
MONVILLE	Marie	CDH	Verviers	Verviers
SCHROBILTGEN	Jacques	CSP	Eupen	Verviers

6 membres

3. NOMINATION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES

M. le Président de séance signale qu'il incombe à présent à l'Assemblée, conformément aux articles 15 et 16 du ROI du Conseil provincial, d'élire un Président, deux Vice-Présidents et deux Secrétaires, en vue de constituer le Bureau.

Il précise que l'élection a lieu au scrutin secret, à moins que les présentations soient en nombre égal à celui des mandats à pourvoir, auquel cas, selon l'article 15 du ROI, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamations.

Au nom du groupe MR, M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET présente la candidature de M. Jean-Claude JADOT en qualité de Président du Conseil provincial.

Aucune autre candidature n'étant présentée, l'intéressé est élu par acclamations et M. Miguel FERNANDEZ invite M. Jean-Claude JADOT à prendre place à la tribune.

M. Jean-Claude JADOT, Président, poursuit l'élection des autres membres du Bureau.

Au nom du groupe PS, M. Alain DECERF présente la candidature de M^{me} Myriam ABAD-PERICK en qualité de première Vice-Présidente.

Au nom du groupe MR, M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET présente la candidature de M^{me} Sabine NANDRIN en qualité de deuxième Vice-Présidente.

Au nom du groupe PS, M. Alain DECERF présente la candidature de M. Irwin GUCKEL en qualité de premier Secrétaire.

Au nom du groupe MR, M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET présente la candidature de M. Jean-Claude MEURENS en qualité de deuxième Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant proposée, les Vice-Présidentes et les Secrétaires sont élus par acclamations.

Les deux Secrétaires prennent place à la tribune.

4. COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL PROVINCIAL

M. le Président signale que conformément à l'article 14 §2 du ROI du Conseil provincial, chaque groupe politique démocratique désigne, en début de législature, un membre suppléant qui pallie l'absence d'un membre effectif de son groupe pour exercer toutes les fonctions hormis celle de Président dont la suppléance est exercée par un vice-Président. Le membre suppléant peut assister à toutes les réunions de Bureau mais il n'y a voix délibérative que s'il exerce sa fonction de suppléance.

Les Chefs de groupe remettent au Président l'identité du suppléant de leur groupe au Bureau du Conseil provincial :

- Pour le Groupe PS : M. Serge CAPPÀ ;
- Pour le Groupe MR : M. Thomas CIALONE ;
- Pour le Groupe ECOLO : M^{me} Murielle FRENAY ;
- Pour le Groupe PTB : M. Marc DELREZ ;
- Pour le Groupe CDH-CSP : M^{me} Marie MONVILLE.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

La résolution relative à la composition du Bureau du Conseil provincial (document 18-19/006) est déposée sur les bancs des Conseillers provinciaux.

Le Conseil prend acte de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les résultats des élections provinciales du 14 octobre 2018 ;

Vu les articles 14 et 15 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ;

PREND ACTE

Article unique. – de la composition du Bureau du Conseil provincial, telle que reprise en annexe.

En séance à Liège, le 26 octobre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

Composition du Bureau du Conseil provincial

Président : M. Jean-Claude JADOT

Vice-Présidents : M^{me} Myriam ABAD-PERICK, 1^{ère} Vice-Présidente
M^{me} Sabine NANDRIN, 2^{ème} Vice-Présidente

Secrétaires : M. Irwin GUCKEL, 1^{er} Secrétaire
M. Jean-Claude MEURENS, 2^{ème} Secrétaire

Chefs de groupe : M. Alain DECERF (PS), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR),
M^{me} Nicole MARÉCHAL (ECOLO), M. Rafik RASSAA (PTB),
M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP)

Suppléants : M. Serge CAPPÀ (PS), M. Thomas CIALONE (MR),
M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO), M. Marc DELREZ (PTB),
M^{me} Marie MONVILLE (CDH-CSP)

5. ADOPTION DU PACTE DE MAJORITÉ ET PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES DU COLLÈGE PROVINCIAL

Après avoir rappelé les dispositions décrétales relatives au Pacte de majorité, M. le Président informe l'Assemblée que M^{me} la Directrice générale provinciale lui a remis le Pacte de majorité déposé entre ses mains par les groupes PS et MR, ce vendredi 26 octobre.

La résolution relative à l'adoption du Pacte de majorité (document 18-19/007) est distribuée aux Conseillers provinciaux avec le Pacte de majorité en annexe.

M. le Président précise qu'il a été signé par tous les membres des partis formant majorité et qu'il est conforme aux dispositions décrétales. Il procède ensuite à sa lecture.

M. le Président procède au vote par appel nominal.

55 Conseillers participent au vote.

Votent OUI : 32 membres

M^{me} Myriam ABAD-PERICK (PS), M. Mustafa BAGCI (PS), M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M. Thomas CIALONE (MR), M^{me} Deborah COLOMBINI (PS), M. Alain DECERF (PS), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGAY (MR), M. André DENIS (MR), M. Yves DERWAHL (PFF-MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M^{me} Katty FIRQUET (MR), M. Luc GILLARD (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Laurent LÉONARD (PS), M. Roland LÉONARD (PS), M. Eric LOMBA (PS), M^{me} Valérie LUX (MR), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR),

M^{me} Sabine NANDRIN (MR), M^{me} Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Alfred OSSEMANN (SP), M^{me} Anne THANS-DEBRUGE (MR), M^{me} Victoria VANDEBERG (MR).

Votent NON : 23 membres

M^{me} Astrid BASTIN (CDH-CSP), M^{me} Julie CHANSON (ECOLO), M^{me} Catharina CRAEN (PTB), M. Marc DELREZ (PTB), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M^{me} Eva FRANSSSEN (ECOLO), M^{me} Sandrina GAILLARD (ECOLO), M^{me} Muriel GERKENS (ECOLO), M^{me} Catherine HAUREGARD (ECOLO), M^{me} Catherine LACOMBLE (PTB), M. Jean-Denis LEJEUNE (CDH-CSP), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M^{me} Nicole MARÉCHAL (ECOLO), M^{me} Marie MONVILLE (CDH-CSP), M^{me} Assia MOUKKAS (ECOLO), M. Luc NAVET (PTB), M. Michel NEUMANN (CDH-CSP), M. Rafik RASSAA (PTB), M. Jean-François RAVONE (ECOLO), M^{me} Isabelle SAMEDI (ECOLO), M^{me} Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (CDH-CSP), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO).

En conséquence, le Pacte de majorité est approuvé par 32 voix POUR et 23 voix CONTRE.

M. le Président déclare élus Députés provinciaux M. Luc GILLARD, M^{me} Katty FIRQUET, M. Robert MEUREAU, M. André DENIS et M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN.

M. Jean-Claude JADOT invite les nouveaux membres du Collège provincial à s'installer et à prêter serment.

M. Luc GILLARD prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installé en qualité de Premier Député provincial et Président du Collège provincial.

M^{me} Katty FIRQUET prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installée en qualité de Deuxième Député provincial.

M. Robert MEUREAU prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installé en qualité de Troisième Député provincial.

M. André DENIS prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installé en qualité de Quatrième Député provincial.

M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installée en qualité de Cinquième Député provincial.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les résultats des élections provinciales du 14 octobre 2018 ;

Vu les articles L2212-39 et L2212-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de pacte de majorité présenté le 26 octobre 2018 par les groupes PS et MR du Conseil provincial à la suite des élections provinciales du 14 octobre 2018 et annexé à la présente résolution ;

Attendu que :

- Monsieur Luc GILLARD ;
- Madame Katty FIRQUET ;
- Monsieur Robert MEUREAU ;
- Monsieur André DENIS ;
- Madame Muriel BRODURE-WILLAIN ;

ne rencontrent aucun des cas d'incompatibilités liées à la fonction de Député provincial et prévues par les lois et décrets ;

ARRÊTE

Article unique. – Le pacte de majorité ci-annexé est adopté.

En séance à Liège, le 26 octobre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

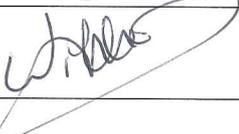
Jean-Claude JADOT.

PACTE DE MAJORITÉ
SUITE AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES DU 14 OCTOBRE 2018

A. GROUPES POLITIQUES QUI SONT PARTIES AU PACTE DE MAJORITÉ

1. Groupe politique : **Parti Socialiste**
Nombre de sièges obtenus : **17**
2. Groupe politique : **Mouvement Réformateur**
Nombre de sièges obtenus : **15**

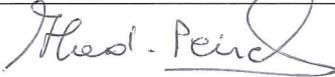
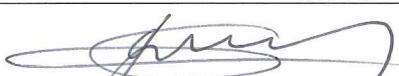
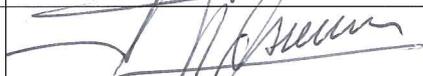
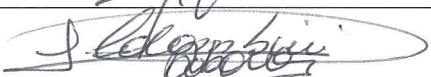
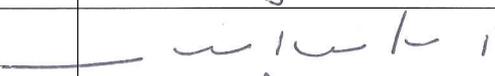
B. DÉPUTÉS PROVINCIAUX PRÉSENTÉS

	Nom et prénom	Groupe politique	Signature
1	GILLARD Luc	PS	
2	FIRQUET Katty	MR	
3	MEUREAU Robert	PS	
4	DENIS André	MR	
5	BRODURE-WILLAIN Muriel	PS	

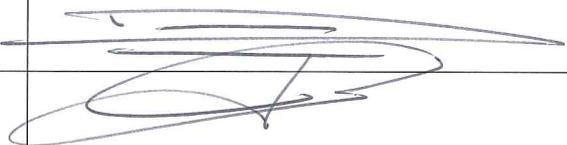
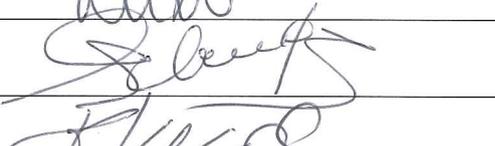
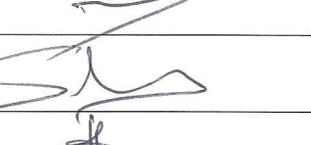
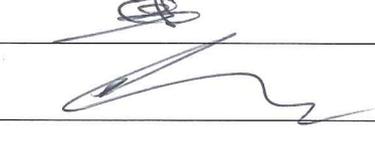
Monsieur Luc GILLARD, Député provincial premier cité, est présenté en qualité de **Président du Collège provincial**.

Le rang des Députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste qui précède.

C. SIGNATURE DES MEMBRES DES GROUPES POLITIQUES DONT AU MOINS UN MEMBRE EST PROPOSÉ POUR PARTICIPER AU COLLÈGE PROVINCIAL

Groupe politique : PARTI SOCIALISTE - PS		
	Nom et prénom	Signature
1	GILLARD Luc	
2	MEUREAU Robert	
3	BRODURE-WILLAIN Marie-P	
4	CAPPA Serge	
5	FERNANDEZ MIGUEL	
6	LEONARD LAURENT	
7	ABAD-PERICK Myquani	
8	GUCKEL IRWIN	
9	HOUSIAUX Alexis	
10	DELERF ALAIN	
11	NYSSSEN DIDIER	
12	OSSEKANN ALFRED	
13	COLOMBINI Deborah	
14	BAGGI MUSTAFA	
15	WILCKENBERG e Penck	
16	LEONARD Roland	
17	LOTTA Eric	

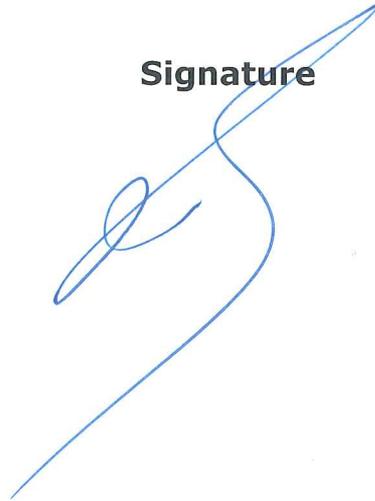
C. SIGNATURE DES MEMBRES DES GROUPES POLITIQUES DONT AU MOINS UN MEMBRE EST PROPOSÉ POUR PARTICIPER AU COLLÈGE PROVINCIAL

Groupe politique : MOUVEMENT RÉFORMATEUR - MR		
	Nom et prénom	Signature
1	FIRQUET KATY	
2	DENIS André	
3	DEFRANG - FIRKET Virginia	
4	JADOT Jean-Claude	
5	Hattug Paul	
6	Dubois Guy	
7	CIALONE THOMAS	
8	LUX Valérie	
9	Thoms-Debeerge Anne	
10	NEVEN-JACOBS Chantal	
11	VANDEBERG VICTORIA	
12	DEGEY MARINE	
13	Nandrin Sabine	
14	Spencer Jean-Claude	
15	Jeunehy Yves	

Accusé de réception

**Je soussignée LONHAY Marianne, Directrice générale provinciale,
atteste par la présente avoir reçu le présent pacte de majorité
ce .vendredi 26 octobre 2018... à 13 h 25'... h.**

Signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il va interrompre la séance et que durant cette interruption, le Collège se réunira en séance extraordinaire afin de procéder à la répartition des attributions entre ses membres.

Il invite les membres de l'Assemblée :

- à identifier leur banc à l'aide du carton ad-hoc ;
- à signer la liste de présence ;
- à signer l'attestation de prestation de serment ;
- pour les Conseillers qui n'ont pas encore été pris en photo, à se rendre au local « Photographie » afin de procéder à cette formalité.

La séance est interrompue.

Réouverture de la séance.

M. le Président informe l'Assemblée que se trouvent sur les bancs :

- un pins de la Province de Liège ;
- un formulaire relatif aux fournitures souhaitées à compléter pendant la séance et à remettre à M. Patrick ROUFOSSE.

6. PRISE D'ACTE DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU COLLÈGE PROVINCIAL

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article L2212-46 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège provincial répartit entre les Députés provinciaux, les matières qui sont de sa compétence et communique cette répartition au Conseil.

En séance de ce jour, le Collège a procédé à cette répartition et M. le Président procède à sa lecture pendant qu'elle est distribuée aux membres de l'Assemblée (document 18-19/008).

1. Le premier Député provincial – Président, M. Luc GILLARD :

- La Culture et la Jeunesse ;
- Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ;
- La Sécurité civile ;
- La Mobilité ;
- Les Relations internationales et institutionnelles ;
- Les Fonds européens ;
- La Transition numérique.

2. Le deuxième Député provincial, M^{me} Katty FIRQUET :

- La Santé ;
- Les Établissements hospitaliers ;
- Les Affaires sociales ;
- L'Enseignement spécialisé ;
- L'ASBL Centre de réadaptation au travail ;
- Les Sports ;
- La Communication et l'Information ;
- Le Budget.

3. Le troisième Député provincial, M. Robert MEUREAU :

- Le Tourisme ;
- Les Finances ;
- L'Administration générale ;
- Le Logement ;
- Le Personnel non-enseignant ;
- L'Économie.

4. Le quatrième Député provincial, M. André DENIS :

- La Transition écologique et l'alimentation :
 - L'Agriculture ;
 - La Ruralité ;
 - L'Environnement ;
 - Les Laboratoires ;
- Les Infrastructures.

5. Le cinquième Député provincial, M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN :

- L'Enseignement et la Formation ;
- Le Personnel enseignant (subventionné et assimilé).

Le Conseil prend acte de cette répartition des compétences.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'en application de l'article L2212-39 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notre Assemblée a adopté, ce jour, le pacte de majorité déposé à la suite des élections provinciales du 14 octobre 2018 ;

Attendu que l'article L2212-46 alinéa 5 du Code susvisé stipule qu'en vue de la préparation de ses délibérations, le Collège provincial répartit entre les Députés provinciaux les matières qui sont de sa compétence et qu'il communique cette répartition au Conseil ;

Attendu que le Collège provincial, réuni ce jour, a procédé à ladite répartition ;

PREND ACTE

Article unique. – de la répartition des compétences des membres du Collège provincial, telle que reprise en annexe.

En séance à Liège, le 26 octobre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

1. Monsieur le Député provincial – Président Luc GILLARD

Culture - Jeunesse	Culture, jeunesse et éducation permanente
	Musée (Musée de la Vie Wallonne, Château de Jehay) et expositions
	Lecture publique, bibliothèques et médiathèques
	Office provincial des métiers d'art ASBL
	Relations avec les ASBL et autres organismes relevant du secteur culturel (Centres culturels, Conservatoire de musique, Centre de jeunes, ORW, OPL, Théâtre de Liège...)
Relations avec les territoires, les villes et les communes	Supracommunalité et soutien aux communes
	Liège Europe Métropole ASBL
	Conférences d'arrondissements ASBL
	Schéma de développement territorial
Sécurité civile	Dispatching
	Contacts avec les zones de secours
Mobilité	
Relations internationales et institutionnelles	Protocole : <ul style="list-style-type: none"> - Relations protocolaires du Collège provincial avec les autorités belges et étrangères - Organisation des manifestations protocolaires du Conseil et du Collège provincial - Présidence du Comité des Fêtes de Wallonie en province de Liège - Organisation et collaboration à l'organisation d'évènements (Fêtes de Wallonie, Fête de la Famille provinciale, Fête du personnel...)
	Bureau des relations extérieures de la Province de Liège
Fonds européens	Conseil eurégional et Fondation Eurégio-Meuse-Rhin
	Projets et subsides Eurégio - Interreg - FEDER
Transition numérique	Informatisation des services provinciaux - Internet - Intranet
	Marchés liés à l'informatisation
	Projets visant à favoriser l'accès au numérique ou mettant le numérique en évidence

2. Madame la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET

Santé	Consultations et dépistage mobile
	Observatoire de la Santé
	Médecine du Sport et du Voyage
	Centre d'aide aux fumeurs
	Médecine de contrôle
	Promotion de la santé
	Service interne pour la Prévention et la protection du travail
Établissements hospitaliers	Centre « Princesse Astrid » dans le cadre du Comité d'accompagnement avec le CHPLT
	Centre hospitalier spécialisé « l'Accueil » dans le cadre du Comité d'accompagnement avec ISOSL
Affaires sociales	Service provincial d'Aide et d'Actions sociales
	ASBL « Service social des Agents provinciaux » SSAPL
	Prêts aux jeunes ménages
	Prêts d'études
	Intervention en faveur des personnes âgées et handicapées, à revenus modestes
	Famille et enfance
	Pensions
	ASBL « Fonds d'entraide de la Province de Liège »
	ASBL « Aide et Solidarité »
Centres régionaux d'intégration	
Enseignement spécialisé	Institut provincial d'enseignement spécial de Micheroux et l'Institut médico-pédagogique
ASBL Centre de réadaptation au travail	
Sports	Service provincial des sports et Maison des Sports
	Académie provinciale des sports
Communication et information	Service provincial de la communication et Antennes d'informations
	Communication interne et externe
Budget	Budgets et comptes

3. Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU

Tourisme	ASBL Fédération du Tourisme de la Province de Liège, y compris la présidence de ladite association
	Domaine provincial de Wégimont
	Relations de la Province avec les ASBL paraprovinciales et autres organismes relevant du secteur touristique (Maisons du tourisme...)
Finances	Fiscalité, emprunts...
	Marchés de fournitures et de services
Administration générale	Administration centrale provinciale
	Organisation et optimisation des services provinciaux
	Simplification des processus administratifs internes et facilitation de l'accès aux services administratifs
	Régie autonome d'édition
Logement	Agence Immobilière Sociale
	Relations avec la Société Régionale Wallonne du Logement et les Sociétés de Logement de Service public
Personnel non-enseignant	Cadres
	Statut administratif et pécuniaire
	Examens de recrutement
	Nominations, promotions, congés, mobilités...
Économie	Relations avec la SPI, avec les chambres de commerces et les intercommunales

4. Monsieur le Député provincial André DENIS

Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires	Services de l'environnement, information sur l'environnement
	Laboratoires de microbiologie environnementale
	Agenda 21
	Service d'Analyses des Milieux Intérieurs (SAMI)
	Services agricoles
	Station provinciale d'analyses et gestion agricoles
	Conseil en technique et gestion agricoles
	Formation et conseils pour les filières professionnelles animales et végétales
	École provinciale postsecondaire d'agriculture
	Promotion et formation aux circuits courts
	Intégration de la spécificité agricole au monde rural
	Relation avec la Fondation rurale de Wallonie
Infrastructures	Services techniques provinciaux
	Service provincial des bâtiments et sa Régie
	Patrimoine, infrastructures
	Marchés de travaux, de promotion, de concessions
	Régie provinciale
	Monuments classés : subsides

5. Madame la Députée provinciale Muriel BRODURE-WILLAIN

Enseignement	Établissements d'enseignement secondaire
	Établissement d'enseignement supérieur : Haute École de la Province de Liège
	Établissements d'enseignement de promotion sociale
Formation	Institut provincial de Formation des Agents de Sécurité et d'Urgence. <ul style="list-style-type: none">- École de Police- École du Feu et des Cadets de Pompier- École d'Aide Médicale Urgente
	École provinciale d'Administration
	PMS et PSE
Personnel enseignant (Subventionné et assimilé)	Désignations et nominations
	Application des statuts

M. le Président interrompt la séance. Pendant cette interruption, le Bureau du Conseil se réunit.

7. INSTALLATION DES COMMISSIONS ORDINAIRES

Réouverture de la séance.

M. le Président rappelle que l'article 25§1 du Règlement d'Ordre Intérieur stipule que « *après chaque renouvellement intégral du Conseil, le Bureau formé et le Collège provincial élu, le Conseil crée en son sein cinq commissions ordinaires composées de douze membres effectifs, les membres suppléants étant désignés par les chefs de groupe (...)* ».

Chaque groupe obtient une représentation globale proportionnelle à son importance, par application de la Clé d'Hondt.

Le projet de résolution reprenant la répartition numérique au sein des commissions du Conseil provincial (document 18-19/009), est distribué aux membres de l'Assemblée.

M. le Président donne lecture de la répartition numérique dans les Commissions.

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et a soulevé des questions.

M. Alain DECERF, Chef de groupe, fait rapport sur celui-ci au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 1 voix contre.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, intervient de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP ;
- Vote contre : le groupe PTB.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les résultats des élections provinciales du 14 octobre 2018 ;

Vu l'article 25 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ;

Attendu que chaque groupe politique du Conseil provincial obtient une représentation globale proportionnelle à son importance, par application de la Clé d'Hondt ;

ADOpte

Article unique. – la grille de répartition numérique de ses membres au sein des cinq Commissions du Conseil provincial, telle que reprise en annexe.

En séance à Liège, le 26 octobre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Commissions	PS	MR	ECOLO	PTB	CDH-CSP	TOTAL
1 ^{ère} Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)	4	3	2	1	2	12
2 ^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)	3	4	2	2	1	12
3 ^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)	4	3	3	1	1	12
4 ^{ème} Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)	4	3	3	1	1	12
5 ^{ème} Commission (Enseignement – Formation – Personnel enseignant subventionné et assimilé)	4	3	3	1	1	12
TOTAL	19	16	13	6	6	60

8. POINT EN URGENCE

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'un point concernant les délégations de compétences du Conseil provincial en matière de marchés publics valables jusqu'au 31 janvier 2019, période transitoire avant l'entrée en vigueur de certaines dispositions du décret du 4 octobre 2018 modifiant le CDLD en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux (document 18-19/010).

Le texte est distribué aux membres de l'Assemblée.

Conformément à l'article 71 du ROI du Conseil provincial, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil, lequel demande à l'Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau invite l'Assemblée à l'adopter par consensus.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, la notion d'urgence est approuvée à l'unanimité.

La notion d'urgence ayant été décrétée, les conclusions du Bureau sont mises aux voix et approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu que le décret du 4 octobre 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux contient notamment des règles de compétence et de tutelle en matière de marchés publics qui entreront en vigueur le 1^{er} février 2019 ;

Attendu que les effets de la résolution du Conseil provincial du 28 janvier 2016 portant délégations de compétences en matière de marchés publics ont expiré le 14 octobre 2018 ;

Attendu que la nécessaire continuité des services publics requiert de permettre aux services de l'Administration provinciale de fonctionner en toute légalité par le biais de délégations de compétences accordées par le présent Conseil jusqu'au 31 janvier 2019 ;

Attendu que de nouvelles délégations de compétence devront être adoptées pour permettre leur entrée en vigueur le 1^{er} février 2019 ;

Vu l'urgence ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1^{er}. – Le Conseil provincial de Liège délègue au Collège provincial, jusqu'au 31 janvier 2019, ses compétences relatives aux choix du mode de passation et à la fixation des conditions des marchés publics :

- pour les dépenses relevant du budget ordinaire excédant 2.500,00 € HTVA, dans la limite des crédits inscrits à cet effet ;
- pour les dépenses relevant du budget extraordinaire, dans la limite des crédits inscrits à cet effet, uniquement dans la mesure où le montant estimé du marché est inférieur au seuil fixé pour la passation des marchés par procédure négociée sans publication préalable sur base de l'article 42 § 1, 1^o a) de la Loi du 17 juin 2016 (actuellement 144.000,00 € HTVA) ;

Article 2. – Le Conseil provincial de Liège délègue, jusqu'au 31 janvier 2019, concurremment à la Directrice générale provinciale et aux Directeurs généraux, ses compétences pour les marchés de faible montant relevant du budget ordinaire d'un montant maximum de 2.500,00 € HTVA.

En séance à Liège, le 26 octobre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

9. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président porte à la connaissance de l'Assemblée qu'en ce qui concerne les travaux à venir du Conseil provincial, les élections du 14 octobre 2018 ont eu pour conséquence de devoir tenir au mois de novembre les réunions qui se tiennent d'ordinaire en octobre et que les impératifs d'une bonne gestion de l'administration, notamment l'adoption du budget 2019, exigent que l'Assemblée puisse se réunir le plus rapidement possible afin de se prononcer sur des dossiers qui requièrent une prompte exécution.

M. le Président précise que l'Assemblée se réunira du 26 au 29 novembre.

La réunion du lundi 26 novembre comportera à son ordre du jour la présentation de la Déclaration de politique provinciale du Collège provincial et l'ouverture et fermeture de la discussion sur les taxes 2019 et le budget 2019, y compris la Note de politique générale.

La journée du 28 novembre sera, quant à elle, consacrée à l'intervention des chefs de groupe sur la Déclaration de politique provinciale et les dossiers budgétaires 2019.

Les Commissions se réuniront les 13, 19, 20 et 23 novembre.

10. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018 :

« Séance publique »

- *La réunion est présidée par Monsieur Claude KLENKENBERG, assisté de Mesdames Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD.*
- *La séance est ouverte à 17h45'.*
- *48 membres y assistent.*
- *Monsieur le Gouverneur et Madame la Directrice générale provinciale assistent à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Madame la Première Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018.*
- *L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents :*
 - *17-18/462 ;*
 - *17-18/467 ;*
 - *et 17-18/468.*
- *L'Assemblée adopte les documents :*
 - *17-18/463 à 466.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018 est approuvé.*
- *La séance publique est levée à 18h05'. »*

11. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018.

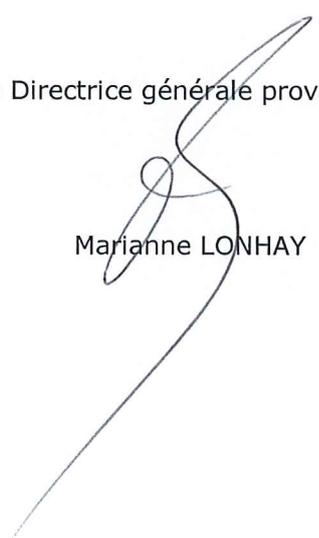
12. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

M. le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 18h00'.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Marianne LONHAY



Le Président,

Jean-Claude JADOT.

